

13 SEP. 2021



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Calcaires et Diorite du Périgord
SA Carrières de Thiviers

Affaire suivie par :
Emeline DENEUVE
05 57 95 02 58

Les Planeaux

24800 THIVIERS

Références : CP0242242000014-20

À l'attention de Xavier Otero,

Bordeaux, le 8 septembre 2021

Objet : Réception du rapport de diagnostic
Références : LAMONZIE-MONTASTRUC (DORDOGNE), Le Gué de la Roque - extension de carrière –
Phase 1
CP0242242000014
Arrêté n° 75-2021-0423 du 01 avril 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie
préventive
P.J. : Un rapport

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 27 août 2021 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 01 avril 2021 et réalisée par l'INRAP - Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine et Outremer.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète de région et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Xavier MARGARIT